



SYNDICAT CGT DES FONCTIONNAIRES ET AGENTS
PUBLICS DE DRANCY

22 rue de la République
93700 Drancy

cgt.drancy@gmail.com

Drancy, le 1 février 2023

Lettre OUVERTE DEMANDE DE CONCLUSIONS D'ENQUETE ADMINISTRATIVE
A Madame Aude LAGARDE Maire, Présidente du CCAS,
Au préfet, au contrôle de légalité
Au Président du CST, au Déléguée à la Protection des données personnelles
Au Personnel, Aux Usagers des services municipaux et du CCAS

Par divers groupes sur facebook liés à notre collectivité, ou des habitants de Drancy, interviennent et expriment par leurs écrits et décrivent les dysfonctionnements que nous vous avons exprimés, nous souhaitons connaître les conclusions de votre enquête administrative sur les faits suivants :

Une usager, qui vous a écrit, selon la suite de ces écrits, décrit son rendez-vous à la maison des droits aussi appelé « Point D'accès Au Droit » et ou « Point Justice ».

Celle ci a donné ses données personnelles au vu de la fermeture annoncée à 17 h, alors qu'elle avait un rendez vous depuis novembre 2022 pour le 10 janvier 2023 et a vu d'autres usagers la dépasser.

Ce rdv est reporté au 11 janvier à 15 h et même système incompréhensible de personnes sans rdv qui passent devant et l'usager se voit sans réponse.

Mais encore, avec les données personnelles de l'usager, une fonctionnaire dite « responsable » du point d'accès au droit a menacé par téléphone (pendant le temps de travail et sous numéro anonyme) l'usager et a indiqué être informé de son message facebook par « ses amis » du groupe. L'usager vous a écrit pour relater ces menaces et que finalement, elle a été finalement collecté ses droits dans une autre structure plus compétente.

Nous remarquons, donc que la maison des droits est fermée le jeudi (comme le service DRH) sans un début d'avis préalable du CST ou CT de Drancy. **Nous vous demandons avis du CST, sur cette fermeture sans raison** ni droit à l'information et avis préalable sur cette réorganisation du travail qui affiche aussi « ouvert sur seule prise de rdv » « en raison du covid » qui ne mesure pas l'avis de la direction générale de la Santé au 1 février 2023.

Nous remarquons, donc que la maison des droits à une « responsable », qui pendant ses « heures de travail » se trouve au Carrefour Market pour faire ses courses personnelles « à plein temps ». **Nous vous demandons explication au vu du profil de poste ne prenant pas en compte « course à carrefour market personnel » dans les missions que nous avons eu en avis au comité technique sur ce poste.**

Nous remarquons, donc que la maison des droits, est doté d'un avocat rémunéré par des moyens financiers publics (qui ne doit avoir de code du travail et dont votre responsable est aussi « formé » en « syndicaliste FOUNSA »). Il ou elle nous est envoyé les usagés de votre collectivité, à la Bourse du Travail, (à la CGT d'après les usagers) sans filtrage si ceux ci sont des travailleurs des entreprises de Drancy dépendant de notre fonctionnement CGT et des instances administratives liées au droit du travail. Et comme vous le savez, l'association Bourse du travail et notre syndicat CGT est privé de subventions financières et de moyens humains communales depuis 2001 (par reclassement d'un(e) secrétaire administratif à l'accueil, si difficile de votre service santé et malgré une délibération municipale, pour exemple). **Nous vous demandons raison de ce détournement du service public.**

La question se pose sur ces relevés d'incompétence en faits ;

Aussi, **nous vous demandons copies de vos conclusions d'enquête administrative sur cette situation dégradant le service public**, son image d'intérêt général, dont nous sommes garant envers les usagers et sur la déontologie qui nous oblige et vous engage comme le signalait l'usager précitée.

Sans réponse nous alerterons le Déléguée à la Protection des données personnelles, la CADA et la CNIL.

Dans l'attente de votre réponse ; Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, Présidente, mes plus sincères salutations syndicales et citoyennes.

Pour La CGT Territoriaux de Drancy,